

TITRE POSEUR AGENCEUR DE CUISINES ET SALLES DE BAINS (Niveau 3)

PUBLIC CONCERNE

Formation Initiale :

En contrat d'apprentissage :
Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus
(dès 15 ans si sortie de 3^{ème}) au début de la formation

Formation Continue :

En contrat de professionnalisation ou autres dispositifs de formation (*dont compétence(s) professionnelle(s) non validée(s) par un jury VAE*) :
Contacter le CFA

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

CONDITIONS D'ACCES

Contrat d'Apprentissage ou de professionnalisation :

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

Autres dispositifs de formation :

Contacter le CFA

PRE-REQUIS

Maîtriser les fondamentaux de la langue française (à l'écrit et à l'oral) ainsi qu'en Mathématiques

Contacter le CFA pour vérification des conditions d'admissibilité

DUREE

- Standard : 1 an
- Adaptée à votre profil après positionnement à l'entrée en formation

LIEU(X) DE FORMATION

Bâtiment CFA Coutances



> OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

Le poseur agenceur de cuisines et salles de bains est un technicien qualifié, travaillant en autonomie ou en équipe restreinte sur des chantiers d'aménagement intérieur de pose de cuisines et salles de bains.

Le poseur agenceur de cuisines et salles de bains évolue au sein de maisons d'habitations neuves et/ou en rénovations chez le particulier. Dans le cadre de réhabilitation, il procède à la dépose des équipements existants, décroisonne les pièces, et réalise des travaux de déploiement et/ou de modification de réseau électrique et plomberie. Il réalise des travaux de cloisons sèches afin de structurer l'espace. Dans les espaces bains, le poseur assure la mise en œuvre du carrelage et de la faïence ainsi que l'installation d'équipements sanitaires.

> MÉTIER(S) VISÉ(S)

- Poseur agenceur de cuisines et salles de bain
- Poseur agenceur
- Menuisier poseur

> PROGRAMME DE FORMATION

Domaines professionnels :

Organiser le chantier d'agencement

- Procéder aux vérifications quantitatives et qualitatives des produits livrés
- Entreposer la marchandise
- S'assurer de la disponibilité et du bon entretien des outillages, équipements et véhicule mis à disposition
- Gérer le stock de consommables et les commandes de matériaux nécessaires au chantier
- Programmer l'itinéraire, le stationnement et l'hébergement
- Anticiper les modalités d'accès à l'espace
- Charger le véhicule en sécurité
- Décharger le véhicule sur le chantier

Préparer l'espace à agencer

- Vérifier la concordance entre le dossier client et la pièce à agencer
- Consigner les énergies
- Installer les protections adaptées
- Expliquer le déroulement des travaux
- Déposer les éléments
- Evacuer les déblais
- Installer des cloisons, doublages, plafonds avec leur jointement
- Mettre en œuvre les revêtements de sol et/ou muraux
- Réaliser les tracés de réseaux électriques et/ou de plomberie
- Réaliser les assemblages soudo-brasés et à sertir
- Déployer le réseau d'évacuation des eaux usées
- Passer et fixer les conducteurs et câbles des circuits
- Tester leur bon fonctionnement

Agencer un espace cuisine et un espace bains

- Mesurer les caractéristiques de la pièce
- Fixer l'ensemble des meubles (armoires, meubles hauts/bas, plan de toilette ...) et accessoires
- Ajuster les plans de travail, crédences, fileurs, plinthes, bandeaux et corniches
- Régler les meubles et façades
- Découper les carreaux de carrelages/faïence,
- Coller le carrelage/faïence
- Implanter l'équipement électroménager et les équipements électriques
- Intégrer les éléments sanitaires et la robinetterie
- Expliquer la mise en service des équipements
- Procéder à la réception du chantier
- Proposer des solutions
- Rendre compte de son intervention aux personnes concernées

EFFECTIF

MINI : 12 apprenants

ORGANISATION DE LA FORMATION

En alternance :

1 semaine en CFA

2 semaines en entreprise

(Horaires CFA à préciser)

PERIODE D'ENTREE EN FORMATION

Standard : Septembre – Octobre

En dehors de cette période, contacter le CFA pour étudier les possibilités d'entrée en cours d'année de formation

TARIFS

Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : formation gratuite pour l'apprenant, éligible à une prise en charge par l'OPCO de l'entreprise formatrice

Contrat de Professionnalisation et Autres dispositifs : devis sur demande

Contactez le CFA pour plus de détails

+ D'INFOS ET INSCRIPTION

Vous souhaitez en savoir plus ?

www.batimentcfanormandie.fr

- Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Modalités d'inscription
- Mobilité européenne : ERASMUS
- Journées portes ouvertes
- Découverte des métiers - Mini stages [...]

Vous recherchez une entreprise ?

Nos équipes vous accompagnent !

Nos résultats

(Taux de réussite, insertion, ...):



SCAN ME

Retrouvez toutes nos formations sur www.batimentcfanormandie.fr

Prévention des risques professionnels, selon les réglementations en vigueur et la certification préparée (Sensibilisation et/ou formation et/ou Habilitations, ...) :

Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle (PRAP)

Sauveteur & Secouriste du Travail (SST)

Prévention aux risques électriques

Prévention des risques liés au travail en hauteur

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Domaines généraux et/ou transversaux :

Communication professionnelle

Calculs professionnels

Dossier professionnel

> MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

La formation combine :

- des retours d'expérience
- des travaux collaboratifs
- des apports théoriques
- des mises en situation pratique en atelier

Outils et moyens techniques

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteur
- Espaces professionnels répondant aux exigences de la certification
- Echafaudage de pied
- Plateforme LMS (e-learning)
- Simulateurs de Réalité Virtuelle et Augmentée

Moyens humains

Formateurs d'Enseignement Professionnel disposant d'une expérience terrain

Formateurs d'Enseignements Généraux

Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

> MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur selon habilitation ou agrément de l'Organisme de Formation :

Contrôle en Cours de Formation (CCF) ou Contrôle en Cours de Formation (CCF) et Epreuves ponctuelles ou Epreuves ponctuelles.

> ENREGISTREMENT DE LA CERTIFICATION

Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences (Code RNCP : 37122 enregistré le 05/12/2022).

+ d'infos sur certificationprofessionnelle.fr

> POURSUITE DE FORMATION

- CAP Menuisier Fabricant
- CAP Menuisier Installateur
- CAP Electricien
- CAP Monteur en Installation Sanitaire
- CAP Carreleur Mosaïste
- TITRE PRO Plaquiste
- BAC PRO Technicien Menuisier Agenceur
- TITRE PRO Chef d'Equipe Aménagement Finitions